

# Compte-rendu du mardi 21 avril 2020 SUD n°27 - CSE EXTRA

**Présents :** Direction, toutes les OS et l'inspectrice du travail.

**Prochaine CSE :** mardi 28 avril à 11H

**Prochaine réunion :** réunion téléphonique - point journalier COVID-19 mercredi 22 avril à 14H

**En préambule, SUD a commencé le CSE par une déclaration concernant la mise en place de l'activité partielle pour de nombreux salariés sur la période allant du 16 mars au 2 avril 2020 :**

**Déclaration des élus SUD :**

**SUD demande l'annulation de toutes les journées de chômage partiel mises injustement entre mi-mars et le 02 avril 2020.**

En effet, les services qui travaillaient sur le site demandaient à l'ensemble de leurs salariés de rester mobilisable et joignable.

Le flou d'exploitation, redémarrage ou non, et le flou procédural, absence de plan de pandémie et de consignes claires, faisaient qu'il était bien établi dans chaque service/chaque secteur où des salariés étaient mobilisés que les autres étaient mobilisables et joignables en vue par exemple d'un redémarrage avec remontée d'effectif ou pour remplacer des collègues qui auraient été atteints du covid-19 ou autres maladies. Pandémie de COVID-19 dont il était impossible, encore à ce jour d'ailleurs, de connaître l'impact sur les effectifs !

**En ce sens, il ne peut être mis pour l'ensemble de ces salariés des journées de chômage partiel entre mi-mars et le 02 avril.** C'est bien le 02 avril au soir que les consignes sur nombre de réservistes ont par exemple étaient passées dans les équipes 5\*8 et c'est aussi qu'après cette date qu'il était expliqué dans tous les secteurs que la période d'activité partielle ne commençait qu'au 1er avril et que des journées de CHE allaient être mises en avril. **Il n'a jamais été établi avant cette date une mise en chômage partiel et il était même évoqué lors des points journaliers du mois de mars qu'une réflexion était menée pour recours ou non à l'activité partielle, elle n'était donc en rien établie mais en réflexion !**

**Il apparaît donc illégal de remettre avec rétroactivité entre mi-mars et le 02 avril des salariés, qui dans un contexte très difficile, se rendaient disponibles et joignables en contrainte manifeste avec le contexte.**

En vous remerciant d'avance de la régularisation de l'ensemble du personnel sur cette période.

La Direction n'a pas réagi sur le moment et a juste rappelé que l'activité partielle allait être évoquée pendant ce CSE.

## POINT JOURNALIER COVID-19

### SANITAIRE

- La Direction étudie enfin la possibilité que les masques soient distribués aux entrées du site par les agents **SERIS** plutôt que de laisser les salariés se servir eux-mêmes et augmenter le risque de contamination des masques.

- La reprise de l'activité se fera progressivement sur le site afin de s'assurer que les mesures sanitaires sont adaptées et soient réajustées au besoin en fonction du flux de salariés présents. **Il y a une réflexion en cours sur le déploiement de tests sérologiques pour les salariés du groupe.**

### - Bilan Orano Cotentin à date :

- 7 cas Covid-19 confirmés (3 OP, 1 ODS, 3 OC),

- 49 salariés recensés présentant les symptômes avérés mais non testés (37 OC, 3 ODS, 9 OP).

-« **ORANO Solidaires** » a récupéré 37.000 € de promesses de dons de la part des salariés du groupe. Certains s'étonnent que la somme récoltée soit si faible en précisant que certains salariés préfèrent sans doute donner eux-mêmes aux associations sans passer par Orano. La Direction a ajouté, non sans humour alors autant le signaler : "*Peut-être les salariés donnent-ils à David GUETTA ? Car il fait comme nous !*".

SUD se permet de citer Victor Cherbuliez (**#mercigoogole**) : « **La confiance est une plante très délicate, elle ne repousse pas à volonté.** » et à la vue de toutes les occasions où la confiance envers le groupe a été rompue...La dernière fois qu'on a donné de l'argent au Groupe (Areva) c'était dans un plan d'actionnariat...**#mauvaissouvenirs**

## ETAT INSTALLATION

### UOA

- PE, T0, NPH, 5AHD, T1: en service
- Cisailage semaine 16: 26 tml bilan annuel: 254 tml (retard de 123/ pdp initial)
- R1: à l'arrêt, quelques opérations de maintenance et entretien

### UOT

- Labos, T2, T3, T4 : en service
- R2: mise en solvant
- R4: en service

### UOC

- R7, T7, ACC, AD2, TE, en service
- Vitrification semaine 16: 3 CSDU + 12 CSDV bilan annuel: 312 CSDU-V (retard de / PDP)
- R7: MLTOP sur VA T7: MLTOP sur VB à venir

## QUESTIONS SUD - réponses de la Direction notées par SUD avec paroles en "*italique*" - mot de SUD

- SUD demande comment sont inscrites les lingettes dans les FPN (fiches de Postes et de Nuisances) puisqu'il faut porter des gants ? Quels sont les risques chimiques associés ?

*"On va regarder, on va vérifier."*

SUD avait relevé ce point plusieurs fois, mais l'essentiel est d'avoir une réponse au final.

- SUD demande si les masques chirurgicaux sont considérés comme des EPI et quels sont les points d'inconforts associés ?

*" Non ce n'est pas prévu de verser des inconforts liées aux masques chirurgicaux "*

Au moins c'est clair.

- SUD demandent quel est le type de masques utilisés sur le site (type I ou type II?) et leur efficacité ?

*"Masque chirurgicale type I à utiliser sur le site"*

Complément SUD (données IRSN) : leur efficacité de filtration bactérienne est > 95 %. Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. **Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.**

Pour SUD ce type de masque est bien un EPI et doit ouvrir droit à des points d'inconforts pour les salariés qui les portent tout le poste/toute la journée.

L'inspectrice du travail a également posé des questions sur les masques et il a été établi suite à son intervention qu'un rappel sera fait à l'ensemble des salariés rentrant sur le site pour redire que le masque chirurgical doit être enlevé avant de porter un masque à cartouche et que les masques chirurgicaux n'ont pas la même utilité que les masques FFP2 ou FFP3.

**- SUD demande un point sur le nombre de salariés rentrant sur le site afin de suivre l'évolution du flux.**

(EE = Entreprise Extérieure)

Semaine	Nbre d'entrées sur site (24h)	Proportion EE	Commentaires
10 (réf standard)	5 200	60%	
13	900	40%	T0, NPH, R7
14	1 000	45%	ajustement + quelques chantiers
15	1 150	50%	T7 puis T2 + chantiers
16	1 500	50%	UP3

**Perspective**

Semaine	Nbre d'entrées sur site (24h)	Proportion EE	Commentaires
17	1 800	50%	UP2-800
18	2 000	55%	DOFC + projets
19	2 200	55%	Projets

**- SUD demande un point sur la fabrication de gel 2 en 1 évoqué en point journalier ?**

50 ou 100 litres déjà fabriqués pour nettoyer les postes aux différents endroits avec une lingette – mise en petits flacons en cours.

**- SUD redemande quels sont les besoins en renforts d'été pour l'après COVID-19 ?**

La réflexion est en cours car à l'heure actuelle les configurations de l'établissement sont inconnues.

**- SUD demande s'il y aura un impact client sur la production 2020 et 2021 de la Hague à la vue de la production nucléaire désormais envisagée par EDF sur cette période par EDF ou est-ce contractuellement sans évolution possible ?**

*"EDF nous a félicité pour le redémarrage. Le contrat, il est prématuré d'en parler. Pas d'information particulière, pas que nous ne voulons pas en parler, c'est car c'est prématuré même si EDF a fait des annonces, on verra une fois que les choses seront stabilisées."*

SUD peut comprendre que cette question soit prématurée, mais nous reviendrons sur ce sujet car nous nous inquiétons fortement des répercussions suite aux annonces d'EDF. Il serait très mal vécu d'avoir fait monter de nombreux salariés en période de confinement, en justifiant de 100 tonnes de retard, pour ensuite annoncer une baisse de tonnage à la demande du client.

**- SUD demande quelles règles sont appliquées aux CQPI pour l'activité partielle ?**

Les CQPI, comme les alternants, subissent les mêmes règles que les autres salariés.

Pour SUD : **il est essentiel en terme d'équité que les CQPI avec AE et/ou GLI, pouvant compter dans les effectifs et ça a été assez débattu pour être connu, aient le même nombre de jours de présence et de chômage partiel que les autres salariés de l'équipe. Et cela dans tous les services.**

- SUD demande service par service le nombre de salariés au chômage partiel ainsi que l'activité/configuration du dit-service et ce depuis le 16 mars.

+

- SUD demande service par service, en différenciant bien chaque régime de travail, le nombre de salariés en activité partielle depuis le 16 mars et leur évolution.

+

- SUD demande le pourcentage de salariés OETAM concernés par des mesures d'activité partielle ? Et le pourcentage de salariés Ingénieurs ou Cadres concernés par des mesures d'activité partielle ?

+

- SUD demande le nombre de réservistes en 5\*8 installation par installation ainsi que les documents présentant ces mesures.

Aucun réponse à ces 4 questions ! La Direction annonce qu'elle ne fera pas de présentation plus détaillée !

SUD vous propose donc les tableaux présentés lors de ce CSE (moyenne nombre de salariés par jour, donc il faut bien voir l'ampleur du nombre de salariés touchés, même une seule journée, sur ces deux semaines) :

#### UOA

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	19	29	10%	33	12%	12	52	19%	5	120	43%	8	278
Moyenne S13	13	45	16%	45	16%	11	63	23%	5	83	30%	11	276

#### UOC

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	21	16	5%	53	17%	13	66	21%	9	133	42%	5	316
Moyenne S13	8	23	7%	80	25%	13	81	26%	8	95	30%	8	315

#### UOT

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	29	28	8%	31	9%	14	49	14%	11	172	49%	15	350
Moyenne S13	15	62	17%	51	14%	17	67	19%	12	110	31%	19	354

#### DSSEP

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	15	29	9%	16	5%	17	80	25%	11	142	45%	6	316
Moyenne S13	6	59	19%	24	8%	12	96	31%	12	93	30%	10	312

#### DT

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	13	4	2%	0,60	0,27%	0,00	176	78%	6	26	12%	0,00	226
Moyenne S13	8	4	2%	0,60	0,27%	0,00	202	90%	6	4	2%	0,00	224

#### DOFC

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	13	7	5%	4	3%	7	72	46%	4	48	31%	0,43	156
Moyenne S13	6	17	11%	10	6%	8	78	52%	4	25	17%	1,29	150

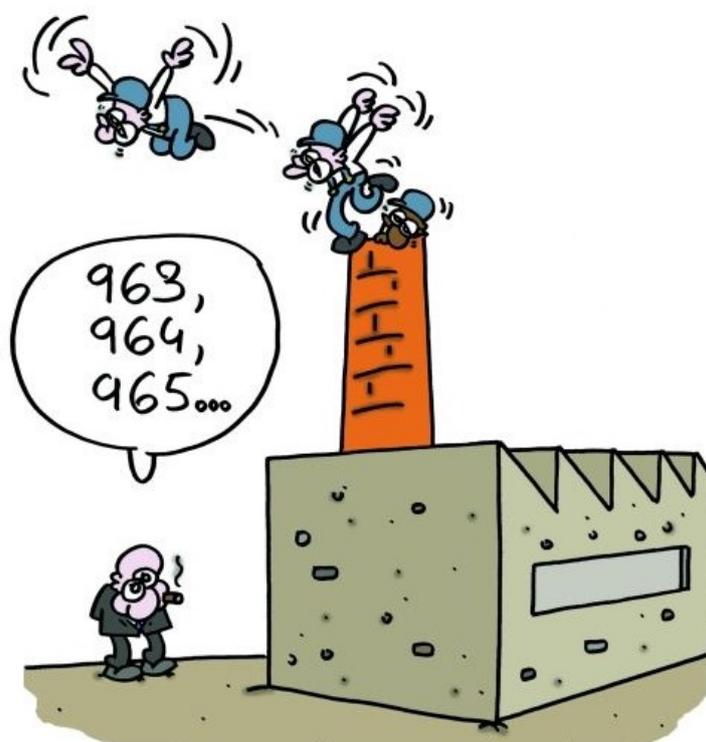
#### Fonctions Support

En nbre de salariés	CONGES	ACTIVITE PARTIELLE		RESERVE		GARDE ENFANT	TELETRAVAIL		MALADIE	PRESENTS		ASI	TOTAL
		CHE	TX CONSTATE	RESERVE	TX CONSTATE		THS	TX CONSTATE		Badgeages	TX CONSTATE	(pers fragiles & quarantaines)	
Moyenne S12	16	3	1%	0,40	0%	2	214	74%	8	43	15%	0,00	288
Moyenne S13	11	4	2%	1,00	0%	3	246	85%	9	15	5%	0,80	290

Un débat a eu lieu sur la mise en place rétroactive du chômage partiel pour les semaines 12 et 13 (16 au 29 mars 2020). La Direction a expliqué que les salariés ne travaillaient pas et que de toute façon ils étaient confinés (si si elle a osé). Elle a ensuite expliqué que les syndicats devaient assumer le fait d'avoir demandé que les ateliers soient mis à l'arrêt. #mesquineriesansaucunrapport

SUD a réexpliqué ses positions en évoquant bien l'impact d'être mobilisable pour un salarié même, et surtout, en confinement. Nous ne sommes évidemment pas rentrés dans ce débat de PMU sur l'aspect ateliers arrêtés puisqu'il n'y a aucun rapport avec le fait d'être mobilisable (réservistes). Ce genre de défense conforte SUD dans sa vision pragmatique et légaliste des choses. **SUD, toujours transparent, réactif et clair dans ses actions (#autocompliments), annonce qu'il va écrire à la DIRECCTE avec en copie la Préfecture, puisque l'inspectrice du travail a noté le point, afin de faire régulariser cette mise en chômage partiel abusive pour de très nombreux salariés jusqu'au 02 avril 2020.**

## LES CHIFFRES DU CHÔMAGE S'ÉVOLENT



- SUD demande quel est le code utilisé par les CDQ et adjoint CDQ sur PERSO pendant la période de confinement lorsqu'ils ne sont pas mobilisés ?

Les CDQ et adjoint-CDQ sont présents sur site ou en télétravail (THS) ou réservistes (RES), mais idéalement réservistes. Ils ne sont pas impactés par l'activité partielle contrairement aux agents de leurs équipes et ce depuis la mi-mars.

SUD a posé ces questions afin de savoir s'il y avait des pratiques similaires dans tous les secteurs. A priori ce n'est pas le cas.

- SUD demande si la Direction a des informations en central afin d'éclaircir la vision des salariés sur les jours qu'ils doivent poser ou non d'ici fin mai (modalités) ? Et pour savoir si les postes d'après-midi et de nuit du 17 mars 2020 comptent pour la prime de mobilisation site ? Sinon, pourquoi ?

Pour les jours imposés, une autre réunion a lieu ce soir en central. Pour les postes comptant dans le calcul de prime de mobilisation la Direction s'en tient à l'accord groupe et les postes du 17 mars ne rentrent pas dedans.

SUD ne comprend pas une position si fermée pour deux postes alors même que personne n'était en mesure de connaître la durée de la période de confinement. #dialoguesocial

**- SUD demande un point sur la gestion à effectuer pour l'ensemble des séjours annulés, sachant que certains voyages se font avec la participation vacances avant séjour. Il est essentiel que les salariés aient une vision de ce qu'ils doivent faire et de leurs droits cette année et l'année d'après.**

Les séjours enfants à l'étranger sont annulés pour les enfants.

Pour la Sardaigne, l'organisateur a confirmé qu'il annulait sa prestation pour 2020 et propose de reporter à 2021. Le CSE doit trancher rapidement sur ces sujets.

**Pour les salariés souhaitant annuler leurs réservations, il suffit de faire un email à l'équipe du BGAS pour que votre demande soit traitée.**

**Le prélèvement pour l'épargne chèques vacances n'a pu être réalisé en avril** car il était impossible de traiter ces échéances avec le contexte actuel du fait du logiciel. **La fin des mensualités est donc décalée d'un mois** (exemple si dernier prélèvement pour votre épargne en chèques vacances était prévue en juin, elle sera en juillet).

**Des soucis de prélèvements ont également été notés sur la participation vacances.**

Si vous avez des questions n'hésitez pas à les transmettre aux salariés du BGAS ou au membres du bureau de du CSE

**SUD rappelle des emails pratiques pour le CSE :**

**[bgas@cseolahague.com](mailto:bgas@cseolahague.com)**

trésorière du CSE : **[anne.launay@orano.group](mailto:anne.launay@orano.group)**

secrétaire du CSE : **[fabrice.mahieu@orano.group](mailto:fabrice.mahieu@orano.group)**



**[sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)**